

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVÈLE

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2018\_002

#### OBJET :

#### COMMISSION N°1

Retrait de la  
délibération relative à  
la cession du lot n°4 du  
parc d'activité du  
moulin d'eau à GENECH  
à la société URBANITY

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 0

Procurations : 6

Nombre de votants : 50

L'an deux mille dix-huit, le 19 février à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PHALEMPIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 février 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président,

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Guy SCHRYVE M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Michel DUFERMONT, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Caroline MARLIERE, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, Mme Isabelle DRUELLE, M. Pierre CROXO, M. Jean-Claude COLLERIE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Yannick LASSALLE, procuration à M. Eric MOMONT

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET

Mme Annick MATTON, procuration à M. Raymond NAMYST

#### **Absents :**

Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Jean DELATTRE,

M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Alain DUCHESNE,

**Secrétaire de Séance :** M. Amaury DUFOUR

**COMMISSION N°1**

***Retrait de la délibération relative à la cession du lot n°4 à GENECH à la société  
URBANITY – CAP FONCIER 21***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
Considérant l'aménagement du parc d'activité du moulin d'eau à GENECH

Considérant la société URBANITY - CAP FONCIER 21 était intéressée pour acheter le lot n°4 du parc du moulin d'eau à GENECH à afin d'y construire un local commercial,

Considérant que le lot n°4 est issu de la division de la parcelle ZH69p et ZH195p, que l'emprise cadastrale définie par le géomètre est d'environ 1630 m<sup>2</sup>, et que le prix de vente était fixé à 43€HT/m<sup>2</sup>, soit 70 090 € HT environ.

Vu la délibération n°2017\_199 du conseil communautaire en date du 2 octobre 2017 relative à la vente du lot n°4 du parc du moulin d'eau à GENECH à la société URBANITY – CAP FONCIER 21

Considérant que cette société n'est plus intéressée pour acheter cette parcelle

Qu'il convient d'acter cette décision en procédant au retrait de la délibération relative à la vente de cette parcelle.

Où l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)**

- De procéder au retrait de la délibération n°2017/199 du conseil communautaire du 2 octobre 2017 relative à la vente du lot n°4, au profit de la société URBANITY – CAP FONCIER 21

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

